

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

9 JUILLET 2025

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 30 juin 2025, s'est réuni le 9 juillet 2025 à 18h30 à St-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (11) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE et Anne-Marie OSWALD

Etaient excusés (8) : Christophe DRUNAT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLEE, Jean-Noël DARGOUGE, Isabelle DEUSS, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, Nathalie MESTRE (pouvoir donné à Christelle PETIT), et Josépha WIOLAND

Ordre du Jour :

- 1/ Approbation du dernier Compte rendu de séance Conseil du 31 mars 2025
- 2/ Modification du tableau des effectifs
- 3/ Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent du CIAS auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- 4/ Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry auprès du CIAS
- 5/ Questions diverses

Information	Projet de délibération
-------------	------------------------

Rapporteur	Numéro de délibération	Intitulé de la délibération	Vote de la délibération
Vice-Présidente	de-2025-12	Modification du tableau des effectifs	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	de-2025-13	Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent du CIAS auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry	A l'unanimité 12 voix pour
Vice-Présidente	De-2025-14	Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry auprès du CIAS	A l'unanimité 12 voix pour

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE SEANCE DU 31 MARS 2025

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 31 mars 2025.

2/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 17 juillet 2025,

Un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade, il est envisagé de créer, sous réserve de l'avis favorable du Centre de Gestion du Cher, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

- **D'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe titulaire à temps complet**, à compter du 1^{er} septembre 2025 ; sous réserve de l'avis favorable du Centre de Gestion du Cher

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

3/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics,

Considérant les besoins de remplacement par un agent à temps non complet dans les services suivants :

- Services Techniques : 7h00/35^{ème}
- Service Environnement : 4h00/35^{ème}

Considérant la proposition du Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry de mettre à disposition auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, un adjoint administratif afin d'exercer des fonctions de gestionnaire administratif et d'accueil aux services Techniques et au service Environnement à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 1 an,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 juin 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention ci-jointe, passée entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial afin d'exercer des fonctions de gestionnaire administratif pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2025, à raison de 11h00 hebdomadaires, dont 7h00 pour les services Techniques et 4h00 pour le service Environnement

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente du CIAS à signer ladite convention et tous les actes y afférents

- d'imputer les recettes au budget principal

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**4/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY
AUPRES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics,

Considérant la demande du Centre Intercommunal d'Action Sociale, sollicitant la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes (service support – comptabilité), adjoint administratif pour assurer l'accueil des Maisons France Services, à compter du 1^{er} octobre 2025, pour une durée de 12 mois à hauteur de 13h50 hebdomadaires,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 juin 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention ci-jointe, passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial pour assurer l'accueil des Maisons France Services, et ce à compter du 1^{er} octobre 2025, pour une durée de 12 mois à hauteur de 13h50 hebdomadaires

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente du CIAS à signer ladite convention et tous les actes y afférents

- d'imputer les dépenses au budget principal

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

5/ QUESTIONS DIVERSES

LIVRET SENIORS « BIEN VIEILLIR EN TERRES DU HAUT BERRY »

Le livret Séniors « Bien Vieillir en Terres du Haut Berry » est enfin fini.

Il a été imprimé par la société Access Print, et distribué aux communes pour que celles-ci organisent la distribution à leurs administrés. Il avait été convenu, en commission sociale que ce livret puisse être distribué à l'ensemble des foyers du territoire. Ainsi ce sont près de 14 000 exemplaires qui seront distribués dans les prochains jours.

En ce qui concerne le cout du livret, l'édition a été prise en charge par le contrat liant la Communauté de Communes à la société Access Print ; ainsi seules les impressions ont été facturées pour un montant global de 7 620 €.

Pour rappel, une convention avait été passée, par délibération du CIAS n°2023-40, avec la Caisse du Crédit Agricole Centre Loire pour leur participation financière à ce livret ; ainsi le Crédit Agricole participera à hauteur de 5 000 € sur ce livret.



Christelle PETIT fait état des nombreuses félicitations reçues par les élus au sujet du livret lors des distributions ou rencontres avec les habitants du territoire. Des professionnels, tels que la MDAS de Mehun-sur-Yèvre, a loué le travail réalisé.

Ces remontées confirment le choix de la Collectivité de réaliser ce livret.

COLLECTE HYGIENE et COLLECTE CRAZY BERRY 2025

Les Aides Alimentaires territoriales (CIAS Terres du Haut Berry et ADMR Les Aix d'Angillon) ont organisé les 14 et 15 juin 2025 une collecte de produits d'hygiène (corps et maison) dans les supermarchés du territoire.

Si l'intérêt de cette collecte est avéré, permettant de récolter des produits sollicités par les bénéficiaires de l'Aide Alimentaire, il convient de noter que les dons ont été moins importants cette année que les années précédentes.

Un Crazy MERCI

Grâce à vos dons et votre générosité,
nous avons collecté

556 kg
de denrées alimentaires.



En revanche, la collecte organisée une semaine avant lors de la Crazy Berry (le 7 juin) a été un franc succès avec 566 kilogrammes de denrées alimentaires récoltées, et marque la solidarité existante sur le territoire. 86 kilogrammes de denrées ont été réorientés vers l'ADMR Les Aix d'Angillon au titre des familles de leur secteur géographique s'étant rendues sur l'événement.

Christelle PETIT et Manuel DECONINCK s'accordent toutefois à rappeler l'utilité de ces collectes qui viennent compléter les livraisons de la Banque Alimentaire et les achats complémentaires effectués.

CONTROLE FRANCE AGRIMER POUR LE SITE DE DISTRIBUTION D'AIDE ALIMENTAIRE D'HENRICHEMONT

La société HYDIAC a été mandatée par France AGRIMER pour effectuer un contrôle sur les produits issus du FSE+ pour la distribution d'aide alimentaire d'Henrichemont.

Ce contrôle s'effectuera le vendredi 4 juillet 2025.

Une lettre de cadrage a été envoyée au CIAS Terres du Haut Berry par la société HYDIAC afin de préparer les pièces justificatives et nécessaires à ce contrôle.

Christelle PETIT souligne le gros travail de préparation effectué par les agents du Service.

Un avis favorable provisoire a été donné, en attendant le compte-rendu officiel de visite. Seule une pièce administrative annexe nécessitait une correction (oubli de signature).

PROGRAMMATION PORTES OUVERTES 2025 FRANCE SERVICES

Du 6 au 18 octobre 2025 se tiendront les Journées Portes Ouvertes France Services. Cet événement national vise à informer et faire connaître l'offre de services disponibles, et renforcer la proximité avec les usagers.

Cette année, 2 animations sont prévues :

- Un job dating avec des entreprises du territoire se tiendra le mardi 7 octobre en après-midi aux Aix d'Angillon
- Un Apéro Habitat, avec les différents acteurs des questions Habitat (rénovation, droit au logement, financement, urbanisme et travaux, ...) aura lieu le jeudi 16 octobre en soirée à St-Martin-d'Auxigny

Des réunions d'organisation de ces événements se sont tenues les 23 et 24 juin, avec les différents partenaires identifiés.

Christelle PETIT et Manuel DECONINCK précisent les modalités de ces événements.

Le job dating se ferait prioritairement avec les entreprises du territoire, et à destination des habitants du territoire. Des entreprises ont été identifiées, et certaines ont déjà validés leurs présences.

L'Apéro Habitat s'effectuerait dans le cadre des animations prévues de l'OPAH en cours sur le territoire, mais serait élargi à l'ensemble des questions relatives à l'Habitat. Un temps de témoignage sur les dispositions de l'OPAH serait néanmoins prévu.

SUSPENSION MA PRIM RENOV

L'Etat a pris la décision de suspendre temporairement le dispositif Ma Prim Renov du 1^e juillet au 15 septembre 2025.

Cette décision s'explique pour plusieurs facteurs :

- Le nombre de dossiers déposés a triplé entre 2024 et 2025 ; saturant les services instructeurs de l'ANAH
- Le prévisionnel budgétaire 2025 du dispositif risque d'être dépassé
- Des soupçons de fraude (devis gonflés, diagnostics faussés, ...) sont régulièrement signalés

L'Etat a donc souhaité lancer un audit pour réorganiser les services, analyser les dossiers douteux et assainir le dispositif.

Les dossiers déposés avant le 1^e juillet seront traités normalement, et les dossiers déposés dans le cadre d'une OPAH seront traités prioritairement.

Il s'agit bien des dépôts de nouveaux dossiers qui se retrouvent ainsi suspendus jusqu'au 15 septembre.

Notre opérateur OPAH pourra maintenir son activité de conseil et de préparation des dossiers d'ici là.

A ce jour, ce sont 15 dossiers déposés pour l'année 2025 ; l'objectif se fixant à 34.

Pierre-Yves CHARPENTIER annonce les difficultés rencontrées dans son cas personnel, pour bénéficier des aides sans envisager de travaux globaux trop complexes. Il espère que cette suspension permettra là aussi une réflexion sur la nature et le découpage des travaux subventionnables.

SEMAINE BLEUE 2025

Le CIAS Terres du Haut Berry a proposé aux établissements d'accueil des séniors du territoire (EHPAD des Aix d'Angillon, EHPAD de Fussy, EHPAD d'Henrichemont et Foyer-logement de Menetou-Salon) d'organiser une nouvelle édition des Olympiades des EHPADs dans le cadre de la Semaine Bleue 2025.

Face au succès de la 1^{re} édition, la proposition a été accueillie avec plaisir par les différents établissements.



Cette 2^{de} édition se tiendra le mercredi 8 octobre au gymnase des Aix d'Angillon, avec le concours des enfants du Centre de Loisirs Joséphine Baker.

Anne-Marie OSWALD propose l'invitation des résidents du village Séniors nouvellement ouvert sur St-Martin-d'Auxigny.

Christelle PETIT et Manuel DECONINCK acquiescent l'idée. Une invitation leur sera envoyée dès le lendemain.

**VISITE DU BATIMENT INTERCOMMUNAL SIMONE VEIL
ET DE L'EPICERIE SOLIDAIRE « EPI'SOL »**

Comme évoqué le 31 mars (date du dernier CA), Christelle PETIT et Manuel DECONINCK proposent de clôturer ce Conseil d'Administration par une visite du bâtiment intercommunal Simone Veil et de son épicerie solidaire EPI'SOL.

Manuel DECONINCK commence par rappeler que le bâtiment Simone Veil est d'utilisation multiservices. En effet, le site accueille les activités de différents services et pôles de la Collectivité.

Ainsi, l'étage du bâtiment abrite un espace Jeunes, lieu d'activités du pôle Jeunesse, et accueille des adolescents entre 12 et 18 ans. En cette période de vacances scolaires, leur présence est quotidienne.

Le rez-de-chaussée est composé de 2 parties rattachées au service Action Sociale :

- Un espace France Services, qui est un lieu d'accueil du public pour la réalisation de démarches administratives avec le concours de 2 animatrices
- Une épicerie solidaire EPI'SOL, lieu de distribution de l'aide alimentaire pour le secteur de St-Martin-d'Auxigny

Manuel DECONINCK explique le système d'approvisionnement de l'épicerie par la Banque Alimentaire et de distribution de l'aide par les agents et bénévoles du service, ainsi que les conditions d'accès à l'épicerie pour les bénéficiaires.

Il rappelle notamment que les bénéficiaires sont notamment orientés sur prescription des assistantes sociales. L'épicerie n'est ainsi pas ouverte à tous. Manuel DECONINCK précise toutefois que la possibilité pour les élus du territoire de solliciter la distribution d'un colis d'urgence pour leurs administrés se trouvant en grande difficulté, et en attente d'un rendez-vous avec l'assistante sociale.

Le prochain Conseil d'administration sera fixé sur le dernier trimestre 2025 (date à confirmer).

Tous les sujets ayant été épuisés, la séance est levée à 20h00.

La Vice-Présidente,
Christelle PETIT



Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN

